

CONVOCAATION

Cher Actionnaire,

Nous avons l'honneur de vous informer que les actionnaires de la **COMPAGNIE DES EAUX DE ROYAN – CER** sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, le **mardi 28 juin 2022 à 9 heures**, au **siège social**, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration, rapport sur le gouvernement d'entreprise, et rapports du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 – Approbation de ces comptes – Quitus aux Administrateurs,
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L225-38 du Code de commerce – Approbation de ces conventions,
- Affectation et répartition des résultats,
- Ratification de la cooptation de Madame Audrey HIPPERT en qualité d'administratrice,
- Ratification de la cooptation de Monsieur Romain DUVIVIER en qualité d'administrateur,
- Renouvellement du mandat de Monsieur Romain DUVIVIER en qualité d'administrateur,
- Ratification de la cooptation de Monsieur Jérôme GIMENEZ en qualité d'administrateur,
- Pouvoirs en vue des formalités.

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit de prendre part à cette Assemblée et de s'y faire représenter par un mandataire actionnaire ou par son conjoint.

Toutefois, pour être admis à cette Assemblée ou s'y faire représenter les actionnaires doivent justifier de l'inscription de leurs actions en compte "nominatif pur" ou "administré" deux jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Les Actionnaires qui désirent voter par correspondance peuvent utiliser le formulaire de vote ci-joint. Les votes par correspondance ne seront pris en compte que si les formulaires dûment remplis parviennent trois jours au moins avant la réunion de l'Assemblée, à la Société, au moyen de l'enveloppe fournie à cet effet.

En aucun cas, vous ne pouvez retourner à la Société un document portant à la fois une indication de procuration et des indications de vote par correspondance.

Nous vous prions d'agréer, cher Actionnaire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION